

66 - Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

A - Etablissements d'enseignement privé et association

- Organismes d'enseignement privé

- **382 €** au Collège Notre-Dame pour le déplacement de 24 élèves à Hereford (Angleterre) du 22 au 30 mars 2012
- **310 €** au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 22 élèves à Krumbach (Allemagne) du 18 au 25 octobre 2012

- Association

- **200 € à titre exceptionnel** à l'Association Jumelage de la Poste et de France Télécom de Besançon pour le déplacement de représentants à Bielsko-Biala (Pologne) du 25 au 31 août 2012, afin d'y signer une charte de partenariat avec une structure équivalente de notre ville jumelée.

En cas d'accord, la somme de 892 € sera prélevée sur la ligne de crédits 65.048/6574.0094036.00290.

B - Etablissements d'enseignement public

- **382 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 29 élèves à Olomouc (République Tchèque) du 18 au 25 avril 2012
- **437 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 25 élèves à Nürnberg (Allemagne) du 14 au 21 décembre 2012

En cas d'accord, la somme de 819 € sera prélevée sur la ligne de crédits 65.048/65737.0094036.00290.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions d'attribution de subventions.

«**M. LE MAIRE** : Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Mme RONZI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.